

Fiche de poste

INTITULE DU POSTE

Responsable de service 1^{er} recours

Références à prendre dans le Répertoire des emplois-types des Administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative ⁽²⁾

Famille professionnelle ⁽³⁾ : SANTE ; PILOTAGE ET ANIMATION DES SERVICES ET DES GRANDS PROJETS

Emploi type principal : TSAN000002 - Chargée/chargé de programmes de santé publique

Quotité : 0,6

Emploi-type secondaire ⁽⁴⁾ : TPIL000005 - Responsable sectorielle/sectoriel d'un service territorial

Quotité : 0,4

ou à défaut

Référence RIME Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat

Domaine fonctionnel ⁽³⁾ :

Métier ou emploi-type ⁽⁴⁾ :

Référence Répertoire des Métiers de l'UCANSS

Métiers : Manager opérationnel / Manager stratégique

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

<p>Fiche N° (à renseigner par la mission recrutement et formation)</p> <p>2019-55</p>	<p>Catégorie Etat: <input checked="" type="checkbox"/> Encadrement supérieur - A <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/></p> <p>Corps et grade : IASS / Attaché</p> <p>Catégorie Assurance-maladie : Agent de direction <input type="checkbox"/> Praticien conseil <input type="checkbox"/> Informaticien <input type="checkbox"/> Cadre <input checked="" type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/></p> <p>Niveau : 7</p>
<p>Cotation, s'il y a lieu ⁽⁵⁾ :</p>	<p>Corps AAE : Corps IASS :</p> <p><input type="checkbox"/> Groupe 1 <input type="checkbox"/> Groupe 1 <input type="checkbox"/> Groupe 2 <input type="checkbox"/> Groupe 2 <input checked="" type="checkbox"/> Groupe 3 <input checked="" type="checkbox"/> Groupe 3</p>
<p>Date de mise à jour :</p>	<p>31/07/2019</p>

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction : Direction des soins de proximité (DSDP)

Sites : ARS Siège / DD (à préciser)

Prise de poste le plus rapidement possible

Missions de la direction (la notion de service est entendue au sens de l'unité d'affectation au sein duquel exerce l'agent) (6) :

La direction des soins de proximité (DSDP) vise à adapter l'offre de premier recours aux besoins de santé de la population et aux évolutions démographiques de la population et des professionnels de santé et accompagner la transformation ambulatoire de l'activité sanitaire et médico-sociale en améliorant les parcours et l'efficacité des soins.

La DSDP est composée de

- la mission SACO (service d'appui à la coordination), chargée de l'intégration des services contribuant à la coordination de l'offre de soins.
- le service organisation du premier recours articulé autour du pacte territoire santé actuellement en vigueur, du Plan d'égal accès aux soins et de la loi STSS (structuration territoriale des soins de proximité)
- le service de la régulation financière et de la contractualisation

Effectif de la direction (répartition par catégorie) : 14

Mission du service 1er recours

Au sein de la DSDP, le service de l'organisation du 1er recours est chargé :

- d'adapter l'offre de soins de 1er recours aux évolutions démographiques de la population et des professionnels de santé ainsi qu'à l'évolution de leurs pratiques.
- d'adapter l'offre aux besoins de santé de la population
- de sécuriser l'accès aux soins, améliorer les parcours de santé, améliorer la qualité et l'efficacité des soins

Au titre de l'organisation des soins ambulatoires, le service est chargé, en lien étroit et régulier avec les DD, de mettre en place les orientations nationales :

- le pacte territoire santé, notamment en matière d'aide à l'installation
- les plans nationaux et régionaux visant à améliorer l'organisation des soins de proximité notamment le plan d'égal accès aux soins qui comporte plusieurs axes prioritaires dont :
 - ⇒ Déployer les structures d'exercice coordonné, MSP, ESP, CDS et les CPTS (dispositif de coordination des soins de proximité sur un territoire) en vue d'assurer l'accessibilité, la continuité et la permanence des soins, ainsi que la fluidité des parcours de santé.
 - ⇒ Mettre en oeuvre le guichet unique
 - ⇒ Organiser les soins non programmés en lien avec la PDSA
- Le plan Ma santé 2022 :
 - ⇒ Déterminer les conditions d'un maillage territorial pertinent ainsi que les différents leviers à mobiliser
 - ⇒ Contribuer à l'évolution des pratiques des professionnels de santé.

Ces missions s'inscrivent dans le déploiement régional de la politique de santé. A ce titre le service de l'organisation du 1er recours contribue à :

- Mettre en oeuvre et suivre le Projet régional de santé dans le domaine des soins ambulatoires,
- Faire émerger les innovations cohérentes avec les orientations stratégiques,
- Favoriser l'articulation des soins de premiers recours avec la prévention, l'offre hospitalière et médico-sociale,
- Développer le lien ville-hôpital en transversalité avec le DOS,
- Articuler son action avec les actions de formation, notamment des internes en médecine, pour favoriser leur insertion dans les territoires isolés: stages des internes, îlots de formation, en lien avec le Service RH Santé de la DPRS.

Effectif du service : 4

Encadrement : Oui

Activités principales ⁽⁷⁾ :

- (1) Le chef de service encadre et anime l'équipe. Il assure le management des personnes qui la composent. A ce titre, il gère, développe et évalue les compétences de son équipe.
- (2) Le chef de service prépare des scénarios concernant l'adaptation régionale des orientations et de la politique sur le 1^{er} recours. Il les partage avec les délégations départementales, nos partenaires institutionnels (URPS, assurance maladie, ordre, collectivités locales, facultés de médecine,...) et les autres directions métiers de l'ARS pour favoriser le décloisonnement.

Il élabore des objectifs et des indicateurs de suivi. Sous la responsabilité de la directrice des soins de proximité, il les soumet à la direction générale de l'ARS. Il pilote leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation. Il propose les adaptations nécessaires. Il propose des actions de communication autour des projets

Les thèmes de travail porteront notamment sur :

- La définition des zones déficitaires en professionnels de santé et de mise en œuvre de mesures sur ces territoires (par exemple les contrats incitatifs), en articulation étroite avec l'assurance maladie
- La promotion de l'exercice coordonné (Maisons de santé pluriprofessionnelles, Centres de santé, équipes de soins) et déploiement de nouvelles organisations territoriales (communautés professionnelles territoriales de santé)
- Le développement d'une démarche interinstitutionnelle (le guichet unique) pour répondre de façon harmonisée aux questions des professionnels de santé et lever les freins à leur installation
- L'identification des nouvelles compétences nécessaires et des formations à développer : métiers de pratiques avancées, métiers de la coordination, pluriprofessionnalité,...

Le chef de service pourra également contribuer aux réflexions de la direction des soins de proximité et des autres directions métiers sur :

- L'organisation des soins non programmés et de la permanence de soins
- L'amélioration de la qualité des pratiques et de la pertinence des parcours de santé
- L'amélioration du lien ville-hôpital
- L'utilisation des services de e-santé par les professionnels de proximité

Il soutient les innovations provenant des acteurs de santé et favorise le déploiement plus large des expériences réussies.

- (3) Le chef de service élabore la stratégie d'allocation de ressources pour les sujets relatifs au 1^{er} recours. Il propose, avec le relais des délégations départementales, et le soutien du service régulation financière et contractualisation, des orientations sur l'utilisation des financements dans le cadre du Fonds d'Intervention régional. Il contribue à la mise en place du contrôle et de l'évaluation des actions financées.

- (4) Avec la directrice des soins de proximité, le chef de service contribue à l'animation du réseau des acteurs des soins de proximité et à la mobilisation des acteurs locaux de santé

Il consolide la dynamique partenariale sur la gouvernance des soins de proximité. Il contribue à l'animation de l'Instance collégiale régionale, de la Commission régionale de coordination de l'offre de proximité et, en articulation étroite avec les délégations départementales, veille à la cohérence de leur déclinaison en Commission de coordination de l'offre de proximité départementale.

Activités annexes ⁽⁷⁾ :

Le chef de service représente l'ARS auprès des partenaires du 1^{er} recours

Le chef de service contribue à l'élaboration du programme d'inspection contrôle concernant les structures de santé de proximité, avec la mission inspection contrôle et le conseiller technique référent en soins dentaires de la DSDP.

Partenaires institutionnels ⁽⁸⁾ : Préfecture, URPS, assurance maladie, collectivités locales, universités, ordres, autres organismes de sécurité sociale (URSSAF, caisses de retraite, ...), ...

Spécificités du poste / Contraintes ⁽⁹⁾ (exemples : Poste soumis à une déclaration Publique d'Intérêt / Astreintes...)

- DPI : Oui Non
- Disponibilité
- déplacements

PROFIL SOUHAITE

Compétences requises sur le poste :

Le Répertoire des emplois types ministériel (à défaut RIME ou Répertoire des Métiers de l'UCANSS), complété du Dictionnaire des compétences, mis en ligne sur l'intranet, sont à votre disposition pour vous aider à identifier les compétences et leur mise en œuvre attendues.

Attention :

Seules celles concernant les connaissances et les savoir-faire sont caractérisées et explicitées selon un niveau de mise en œuvre attendu, classées de 1 à 4, comme suit :

Expertise (niveau 4)

E – domine le sujet, voire est capable de le faire évoluer – capacité à former et/ou à d'être tuteur.

Maîtrise (niveau 3)

M – connaissances approfondies – capacité à traiter de façon autonome les situations complexes ou inhabituelles

Application (niveau 2)

A – connaissances générales – capacités à traiter de façon autonome les situations courantes

Notions (niveau 1)

N - connaissances élémentaires – capacité à faire mais en étant tutoré

Connaissances ⁽¹⁰⁾ E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre attendu			
	E	M	A	N
Environnement institutionnel et administratif : organisation, missions et fonctionnement des services		X		
Politiques sanitaires	X			
Cadre légal et réglementaire de la santé publique		X		
Domaines techniques et économiques liés au secteur		X		
Notions de comptabilité publique			X	
Processus et circuits de prise de décision (y compris ceux de l'Union européenne)		X		
Droit administratif général (ainsi que droit communautaire applicable au secteur)		X		

Savoir-faire ⁽¹⁰⁾ E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre attendu			
	E	M	A	N
Animer une équipe		X		
Déléguer		X		
Rendre compte		X		
Travailler en mode projet		X		
Maîtriser les techniques de conduite d'entretien et de réunion	X			
Avoir une vision anticipatrice		X		
Appréhender les exigences, valeurs et enjeux des partenaires pour mettre en œuvre les dispositifs de santé	X			
Inscrire le programme et les actions dans le cadre légal et réglementaire	X			
Réaliser un diagnostic / une analyse (problématiques de santé publique)		X		
Communiquer à l'interne ou à l'externe		X		

Savoir-être nécessaire ⁽¹¹⁾ E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions (il est nécessaire de mettre en gras la ou les compétences clés attendues)	Niveau de mise en œuvre attendu			
	E	M	A	N
Faire preuve de réactivité	X			
Avoir le sens de l'écoute et du dialogue		X		
Travailler en équipe	X			
Faire preuve d'autorité et de leadership		X		
Capacité à fédérer et à mobiliser autour d'une action collective		X		